

# maintenant !

■ **Extrait du registre des délibérations**

Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 14 décembre 2015

Séance du 30 novembre 2015

**10**

**Cavités – étude – demande de subvention - Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs**

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, LEHNER, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme Aïcha GUENDOUZE

Pouvoir à :

Mme Nicole CAPON

Mme Mariline DUHIN

Pouvoir à :

M. Cédric LEMAIRE

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude CABARET, maire-adjoint, expose :

Sur son territoire, la ville de Creil est touchée par le phénomène des cavités et des vides souterrains qui se dégradent au fil du temps, principalement sous les effets du climat.

Une étude réalisée en 2014, montre la présence de nombreux vides souterrains (cavités ou maisons troglodytiques) sur le territoire. A ce jour, 30 visites de terrains ont été effectuées et ont permis d'évaluer celles-ci en lien avec les services de l'INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques).

Il est ainsi proposé pour 2016, le développement de deux actions :

- Suite à des instabilités observées dans certaines zones à vides troglodytiques, il est proposé de réaliser un diagnostic géotechnique des vides souterrains puis de prévoir les préconisations techniques de mise en sécurité pour 5 sites vulnérables et identifiés. Cette évaluation comprend : l'intervention sur site, la rédaction d'un rapport technique comprenant en outre les préconisations de mise en sécurité et leur dimensionnement ainsi qu'une cartographie des lieux. Le montant de cette action s'élève à environ 19 000 € HT.
- Une étude géotechnique des sols d'un petit secteur du quartier du Moulin : sur des terrains à flancs de coteau actuellement identifiés comme potentiellement urbanisables et dont la stabilité est inconnue à ce jour. Cette étude comprend une enquête documentaire et une investigation géotechnique (campagne de micro-gravimétrie et sondages destructifs par forages) ainsi qu'un rapport présentant l'étude et un avis sur la possibilité d'urbanisation du terrain avec des propositions de solutions optimales. Le montant de cette étude s'élève à environ 29 000 € HT.

Ces projets s'inscrivent dans la continuité des démarches mises en œuvre afin de mieux connaître ces phénomènes et ainsi d'assurer une connaissance complète des risques présents sur le territoire pour d'assurer la sécurité de tous.

# maintenant !

Il vous est proposé de solliciter des subventions auprès du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, dans le cadre des mesures relatives à l'étude et aux travaux de prévention des collectivités territoriales.

Vous êtes appelés à voter.

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 30 novembre 2015,

Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire :**

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ **Décide à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup> :** d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs :

- une subvention de 19 000 €, pour le diagnostic géotechnique des vides souterrains et les préconisations techniques de mise en sécurité pour 5 sites vulnérables et identifiés,
- une subvention de 14 000 €, pour l'étude géotechnique des sols sur un petit secteur du quartier du Moulin, sur des terrains à flancs de coteau actuellement identifiés comme potentiellement urbanisables.

**Article 2 :** d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

**Article 3 :** d'imputer les recettes, sur les crédits ouverts à cet effet, au budget de la Ville, sur le compte 1321/830/PR.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

16 DEC. 2015

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 21/12/15

et publication ou notification le 28/12/15

affiché le 16/12/15

CREIL, le 28/12/2015

Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
**Philippe RALUY**